

Année sabbatique après le Master

Par **mdlcrx**, le **10/02/2017** à **21:41**

Bonjour !

Bien que j'ai déjà lu pas mal d'articles à ce sujet, je n'ai pas trouvé de réponses "récentes" donc je repose la question en espérant que peut être la donne a changé...

J'aime le droit, j'aime mes études, d'ailleurs les études ont toujours été ma priorité, je pense sans prétention avoir toujours été une bonne élève. Mais voilà, un de mes grands rêves est de faire un tour du monde. Il y a tellement de choses à voir, à vivre, je suis encore jeune (21 ans, 3 ème année de licence) et c'est tout simplement mon rêve.

J'ai lu que l'année sabbatique après la licence était une très mauvaise idée car injustifiable sur un CV. Mais est-ce aussi le cas pour les métiers sur concours (je vise en particulier juge et avocat) ?

De même, est-ce toujours autant une mauvaise idée de prendre une année sabbatique après l'obtention du M2, avant d'intégrer un IEJ (sachant que l'IEJ de ma fac spécifie sur le site internet qu'il n'y a pas de sélection pour intégrer la préparation aux concours de l'ENM) ?

Merci d'avance de vos réponses :)

PS - Je précise que je connais déjà les opportunités offertes par l'université pour étudier à l'étranger comme ERASMUS. Je suis actuellement en ERASMUS en Angleterre et c'est d'ailleurs cela qui n'a fait que renforcer mon désir de voyager encore.

Par **Visiteur**, le **10/02/2017** à **21:46**

Bonsoir.

Si vous voulez vraiment faire le tour du monde, faites le bien après le M2, surtout pas le M1 (sélection oblige), et sur un CV justifiez-le à la rigueur en disant que vous vouliez prendre un an pour préparer vos concours et que ça n'a pas marché cette année-là. Mais ne dites pas à un employeur que vous avez voulu prendre des vacances, même s'il paraît ouvert d'esprit.

Par **RachelC**, le 11/02/2017 à 15:38

Bonjour,

Je n'aurais pas mieux dit que Ezoah.